

ACCREDITATION POUR L'ANNÉE 2020

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Qualité (Rédactrice/Rédacteur en chef) \_\_\_\_\_

Média \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_

demande l'accréditation de :

▪ Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Tél. portable \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

1<sup>ère</sup> demande  Renouvellement

Ne souhaite pas recevoir les communiqués

▪ Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Tél. portable \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

1<sup>ère</sup> demande  Renouvellement

Ne souhaite pas recevoir les communiqués

Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

**Pièces à joindre pour chacun des demandeurs :**

- Renouvellement : la photocopie de la carte de presse **2020**<sup>1</sup>
- **Ou** 1<sup>ère</sup> demande : la photocopie de la carte de presse **2020**<sup>1</sup> et une photo d'identité au format jpg.

Les badges 2020 seront remis en main propre par les agents de la salle de presse du Sénat. En cas de renouvellement, le **badge 2019 devra être impérativement rendu aux agents de la salle de presse avant l'attribution de celui de 2020.**

*Document à retourner par mail à Valérie Toupe – Division de la Presse  
[v.toupe@senat.fr](mailto:v.toupe@senat.fr) - 01 42 34 25 84*

*Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.*

<sup>1</sup> Si le demandeur n'a pas reçu sa carte de presse 2020 à la réception de ce formulaire, merci de bien vouloir patienter jusqu'à son obtention avant d'envoyer le dossier. Les copies des cartes de presse 2019 ne seront pas acceptées. Les délais de délivrance des nouvelles cartes de presse étant souvent longs, les badges 2019 resteront actifs jusqu'au 31 mars 2020.



DIRECTION  
DE LA  
COMMUNICATION

DIVISION  
DE LA PRESSE